

Démarche de PSE de l'association Alli'Hommes

Mots clés

Financement privé - Inondations et zones humides – Finistère

Contexte de développement du PSE

La démarche Alli'hommes est issue d'agriculteurs qui voulaient valoriser les services environnementaux fournis par leurs pratiques agricoles. L'association Alli'Hommes a été créée en 2018 par la **FDSEA 29** et la **Chambre d'Agriculture de Bretagne**.

Une première étude a été réalisée en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Bretagne et le CRESEB (Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne) pour identifier le lien entre pratiques agricoles et impact sur la biodiversité en zones humides. L'étude¹ montre que 46% des zones humides sont en déprise, soulignant l'importance d'encourager les agriculteurs à entretenir ces espaces.

L'idée initiale d'Alli'hommes était donc d'inciter à des pratiques agricoles en faveur des zones humides. Deux points innovants du projet Alli'hommes sont : un dispositif basé sur des **financements privés**, et conçu « **par et pour les agriculteurs** ».

Service environnemental visé

Lutte contre les inondations via le maintien ou la restauration des zones humides.

Parties prenantes

Fournisseurs du service : agriculteurs du Finistère

Financeurs : entreprises privées (premier financeur en juin 2020 : le groupe bancaire Arkéa via sa stratégie RSE)

Intermédiaire : association Alli'Hommes

Contrats et mode de calcul du paiement

La rédaction du contrat se fait en co-construction avec les agriculteurs et un conseil technique et scientifique, rassemblant par exemple l'INRA et le CRESEB, qui se réunit une à deux fois par an. Le calcul des montants est basé sur une évaluation, **sur la base de données techniques, sur le coût de changement de pratiques pour les agriculteurs**. A ce coût s'ajoute un montant supplémentaire pour compenser la prise de risque de l'agriculteur. Le montant se veut donc incitatif. Les contrats sont construits au cas par cas.

Un premier contrat a été signé pour une durée de 3 ans. Le service écosystémique visé est **l'amélioration de la rétention en eau des sols pour prévenir les inondations**, qui passe par l'entretien d'un couvert en hiver sur les parcelles. Le contrat se base sur une obligation de moyens : l'indicateur mesuré est la surface maintenue en couvert permanent. La parcelle a été identifiée après un diagnostic mené sur un territoire à enjeu eau, en partenariat avec le syndicat d'eau.

La démarche est territoriale, puisque les entreprises démarchées sont celles qui ont une implantation ou un enjeu local, il s'agit d'une logique de « RSE territoriale ». A l'heure

¹ [Lien vers l'étude](#)

actuelle, il n'y a pas de dispositif de type « bonus collectif » pour encourager plusieurs agriculteurs à s'impliquer collectivement dans une démarche de PSE.

Contexte juridique

L'aspect innovant du projet est qu'il mobilise uniquement les **financements privés**. Ce mode de financement permet de s'affranchir de contraintes juridiques liées au financement public.

Premiers résultats et poursuite du projet

L'objectif d'Alli'hommes est de pouvoir proposer des contrats d'une durée de 5 à 10 ans, mais cela implique de trouver des financeurs privés prêts à s'engager sur une telle durée. Alli'Hommes prévoit de financer aussi bien le maintien de pratiques que la transition, évidemment à des niveaux de montants différents. Alli'Hommes est également impliqué sur le projet de Lac-au-Duc (56), un des sites pilotes du projet Interreg CPES.

Plus d'infos

[Communiqué de presse : Arkéa, première entreprise à recourir aux services environnementaux de l'association Alli'hommes](#)

Contact

contact@allihomme.bzh